



NEWS

## UNE CHARTE POUR PRÉSERVER LA JOIE DES MARIAGES - JANVIER 2025

Chaque année, une centaine de mariages est célébrée par les élus de la Ville.

Mais des dérives trop régulières conduisent la Ville à prendre de nouvelles mesures et la mise en place d'une caution qui s'applique dès 2025.

Publié le 10 janvier 2025

Dans le souci de maintenir la magie et la joie des mariages à **Mantes-la-Jolie**, la municipalité a décidé de lutter contre les incivilités, les débordements mais aussi certains comportements irrespectueux lors des célébrations.

Le Conseil municipal a institué le 25 mars 2024, un système de caution. L'objectif de ce dispositif qui entre en application en 2025, est de garantir le bon déroulement des cérémonies de mariage dans le respect de la dignité et la solennité de ce moment symbolique dans la vie des époux et de leur famille.

Cette mesure vise à encourager le respect des lieux et des personnes tout en assurant la sécurité et la tranquillité publique.

Les futurs mariés doivent désormais déposer **4 chèques de caution**, totalisant **1500 euros** qui leur seront restitués dans le mois suivant la célébration si aucun désordre n'est constaté :

- > **500 euros** en cas d'annulation sans en informer l'administration
- > **300 euros** pour les retards de plus de 30 minutes qui perturbent l'organisation des cérémonies
- > **300 euros** pour couvrir d'éventuelles dégradations
- > **200 euros** au titre des frais de nettoyage

Ce système de caution s'ajoute aux règles déjà existantes, qui restent en vigueur comme :

- › L'**observation du silence** durant la cérémonie et la mise des téléphones portables en silencieux
- › Le respect strict des **horaires** et des **règles de stationnement**
- › L'interdiction de déployer des **drapeaux** et des **banderoles**
- › L'interdiction de certains **comportements** et **objets** : jet de confettis, pétards, nourriture à l'intérieur de l'Hôtel de ville
- › L'interdiction de faire jouer des **orchestres** dans l'Hôtel de ville.

**Edwige Hervieux**, Première adjointe au Maire chargée des Affaires générales et de l'Administration, a exprimé son désir de faire de ces moments des souvenirs heureux pour tous les participants.

*" Ces derniers temps, de nombreux témoignages ont signalé des comportements irrespectueux lors des cortèges de mariage. Des bruits excessifs, des utilisations dangereuses d'artifices et des infractions au Code de la route ont assombri certains événements. "* Face à cette situation, la municipalité a pris l'initiative de mettre en place une charte des mariages et un règlement intérieur, invitant ainsi les futurs mariés à s'engager pour des festivités harmonieuses et à respecter des règles.



*Ces mesures ne visent pas à brider la joie des festivités, mais bien à garantir qu'elles se déroulent dans le respect de tous et à éviter tout problème*

Ces documents ne visent pas à réprimer, mais plutôt à sensibiliser et à encourager la responsabilisation de tous les acteurs. Ils rappellent l'importance de respecter les règles de sécurité et de bienveillance envers les autres usagers de l'espace public. Ils sont une invitation à prévenir les désagréments plutôt qu'à les subir.

Dans cette optique, un système de cautions a été mis en place, *" non pas pour punir, mais pour inciter à la prévention "*, précise **Edwige Hervieux**. Ces cautions, qui seront restituées après la cérémonie, encouragent les mariés à veiller au bon déroulement de leur événement, en prenant soin de respecter les règles établies.

La Première adjointe au Maire insiste sur le fait que *" ces mesures ne visent pas à brider la joie des festivités, mais bien à garantir qu'elles se déroulent dans le respect de tous et à éviter tout problème "*. Elle rappelle que *" le mariage est avant tout une célébration de l'amour et du bonheur, et qu'il est essentiel que chacun puisse en profiter dans un environnement sûr et bienveillant "*.

En somme, ces actions démontrent l'engagement de la municipalité à préserver la sérénité et la joie des mariages à Mantes-la-Jolie, tout en encourageant la responsabilité et le respect mutuel entre tous les participants.